GUIDE ARGUMENTAIRE

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

BRANCHE DES CABINETS **DENTAIRES**

CFTC
La Vie à Défendre

Élections des
Très **P**etites **E**ntreprise

22 Mars au
6 Avril
2021

CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

- **Nombre d'entreprises :** 23275.
- **Nombre de salariés :** 41126.
- **Secteur :** le nombre d'entreprises a diminué.
  Il est passé de 23 815 en 2008 à 23 275 en 2017.
  Les établissements restent plus stables.
  Une tendance au regroupement des entreprises et à la sauvegarde des implantations territoriales se dessine.
- **Structures :** Les structures de moins de trois emplois ETP sont les plus fréquentes.
- **Répartition géographique :** 3 régions concentrent 1/3 des entreprises : Ile-de-France, AURA, Grand Est.
- **Type d'emploi :** féminin 96 %
- **Age salariés :** 35/49 ans.
  Depuis 2008 tendance = vieillissement

THÈMES DU SECTEUR

FORMATIONS

1 **Assistant·e dentaire :** depuis le 1er janvier 2019, le nouveau référentiel de formation est en application sur la base de 343 heures (329 heures de formation et 14 heures d'évaluation) en centre et 13 unités d'enseignement.

2 **Aide dentaire :** la nouvelle maquette de la formation d'aide dentaire : 195 heures de formation sont inscrites au programme et réparties en 5 unités d'enseignement. Pas de changement notable par rapport à l'ancienne formation de 150 heures, excepté l'UE 4 « Gestion, transmissions et suivi du dossier patient » qui sera intégralement suivie par les stagiaires aide-dentaire et évalué.

3 **Assistant·e dentaire Niveau II :** Travaux sont en cours pour finaliser la liste des taches correspondantes à cette future qualification dont les modalités sont en discussion avec le Ministère de la santé.

4 **Stérilisation :** Formation Continue Obligatoire
Depuis 2019, la formation continue obligatoire en

stérilisation s'adresse à tous les Assistants et Aides Dentaires. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

Qui est concerné ? Les Assistants ou Aides Dentaires qui ont obtenu leur titre depuis 5 ans ou plus lequel a été validé par la CPNEFP et pour les plus anciens, par le centre de formation qui validait le titre.

5 VAE

Pour tous renseignements s'adresser à la Conseillère Formation des cabinets.certification-cpnefp@apcdl.fr

ACTUALITÉS

Dérogation au secret médical dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales :

Désormais un professionnel de santé est autorisé à déroger au secret professionnel lorsqu'il « estime en conscience » que les violences mettent la vie de la victime « en danger immédiat » **ET** qu'il y a situation d'emprise. Formation possible « Accueil et prise en charge au cabinet dentaire de femmes victimes de violences » durée 1 jour. Interlocuteur OPCO.

Complémentaire santé

A compter du 1er janvier 2020 l'AG2R LA MONDIALE, organisme recommandé par la branche a fait évoluer le taux de cotisation du régime de base du contrat de couverture complémentaire santé obligatoire. Il passe de 0,98% du PMSS à 1,3% .

Handicap

Si le médecin du travail ne déclare pas inapte, on peut être reconnu comme travailleur handicapé. Les salariés de la branche dépendent de l'AGEFIPH. https://www.agefiph.fr/articles/demarche/etes-vous-concerne-par-la-reconnaissance-du-handicap

Scannez & découvrez !

CPPNI

Si besoin d'interprétation de la Convention collective. les demandes sont à formuler par écrit et par courrier à l'adresse suivante :

CPPNI /APCDL
54 rue Ampère 75017 Paris

COMMUNICATION

1. site d'informations :
http://www.droits-cabinetmedical.fr/

2. newsletters : 3 par an sur les actualités du secteur (inscription possible tout au long de l'année)
➜ transmettre l'adresse mail de l'intéressé.

3. information annuelle :
campagne courrier et mail une fois par an en fin d'année.

Contact fédéral : Florence MAURY, négociatrice de la branche des personnels des cabinets médicaux CCN

fmaury@cftc-santesociaux.fr

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre